

ORDRE DU JOUR

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET, Denis PINSAC, André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Bernard LARBRE, Dominique CAYRE, Yolande BELGACEM, Ghislaine DUBOST, Jean-Pierre LARIBE, Jean - Michel MONTEIL, Danielle BESSE, Christelle CANTALOUBE, Pierre MILY, Arnaud REYNIER, Jean-Paul DUMAS, Sabine SABATIER, Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT, Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU, Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Éric GALINON, Yves NOYER, Jean BOUYSSOU, Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC, Yves POUCHOU, Dominique PERRIER, Jean-Louis ROCHE, Olivier LAPORTE, Éric CISCARD, Philippe LONGUEVILLE.

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Jacques LAUSSAC, Claude JUGIE, Laurent BOISSARIE, Carine VERZELLESI, Jean TRONCHE, Jean-Paul CHAPPOUX, Michel RAYNAL

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : Gabriel BARRADE par Jean-Pierre LARIBE, Jean-Louis MONTEIL par Alain SIMONET

Étaient excusés les conseillers titulaires suivants : Francis CANARD, Patricia GRAFFEUIL, Laurent BRESSY, Hervé BONAUD, Isabelle VIRONDEAU

Le président, M. Alain SIMONET n'a pris part ni au débat, ni au vote des comptes administratifs 2021 des budgets de la communauté de communes.

M. Laurent BOISSARIE excusé, n'était pas présent pour le vote des délibérations N°2022-41 ; N°2022-42 ; N°2022-43 ; N°2022-44 ; N°2022-45 ; N°2022-46.

➤ M. Christian DERACHINOIS a été nommé secrétaire.

➤ **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

▪ **Compte-rendu des décisions du président**

Décisions du président dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° 2020-64 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2021:

- ⚡ **04/01/2022** : commande de vêtements de travail pour le service SPANC pour un montant de 755.00 € TTC et pour le service général pour un montant de 1 187.58 € TTC à MONTEIL VETEMENTS SARL – 19100 BRIVE LA GAILLARDE.
- ⚡ **16/02/2022** : Acquisition d'un véhicule d'occasion RENAULT KANGOO COMPACT pour le SPANC à FAURIE AUTO SOUILLAC – 46200 SOUILLAC pour un montant de 6 708,79 € HT (8 000,00 € TTC)

➤ **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2022 :**

(Transmis par voie électronique le 15 février 2022)

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'apporter la modification suivante (page 7) :

- ✓ Suite à une erreur matérielle dans la délibération n°2022-04 VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DETR 2022 concernant la désignation de la voie pour la commune de Marcillac La Croze, il s'agit d'indiquer :
 - VC4 (au lieu de VC7) - RD 38 à limite Puy d'Arnac - MARCILLAC LA CROZE

L'assemblée accepte la modification et approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2022.

DÉLIBÉRATION N°2022-13 : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

En application des articles L2121-4 et L5211-1 du CGCT, M. le président de la communauté de communes a reçu la démission de son mandat de conseillère communautaire de Madame Emmanuelle DUPUY PIERAUT, déléguée communautaire de la commune de MEYSSAC, le 8 février 2022. Cette démission est définitive dès sa réception.

S'agissant d'une commune de plus de 1 000 habitants, conformément à l'article L 273-11 du code électoral, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Ainsi, Madame Dominique DEVILLERS a été régulièrement convoquée à la présente réunion du conseil communautaire le 11 février 2022.

Cependant, M. le président a reçu la démission de son mandat de conseillère communautaire de Madame Dominique DEVILLERS le 16 février 2022. Cette démission est devenue définitive dès sa réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

Vu le tableau du conseil municipal de Meyssac en date du 6 décembre 2021,

- **D'INSTALLER Mme Isabelle SEGUY dans la fonction de conseillère communautaire titulaire de la commune de MEYSSAC.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-14 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget annexe Local de Nonards.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-15 : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 43

Représentés : 2

Votants : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-16 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA VALANE – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget annexe Village Vacances La Valane.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 43

Représentés : 2

Votants : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-17 : BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget annexe Enfance-Jeunesse.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-18 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget annexe Village Vacances Les Vignottes.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50 - Présents : 43 - Représentés : 2 - Votants : 45
Pour : 45 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-19 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget annexe Village Vacances La Riviera Limousine.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 43

Représentés : 2

Votants : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-20 : BUDGET ANNEXE ZA CHAMPS D'ESCURE – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ?**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Champ d'Escure.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50 - Présents : 43 - Représentés : 2 - Votants : 45

Pour : 45 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-21 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR – COMPTE DE GESTION 2021**Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Chauffour.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-22 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0,00	28 044,24	0,00	0,00	0,00	28 044,24
Opération de l'exercice	55 948,43	41 053,30	0,00	0,00	55 948,43	41 053,30
Résultat de l'exercice	14 895,13				14 895,13	
Totaux	55 948,43	69 097,54	0,00	0,00	55 948,43	69 097,54
Résultat à la clôture de l'exercice		13 149,11				13 149,11
Restes à réaliser					0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	55 948,43	69 097,54	0,00	0,00	55 948,43	69 097,54
Résultats définitifs		13 149,11				13 149,11

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser
 4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50
 Présents : 42
 Représentés : 1
 Votants : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-23 : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		129 220,02		10 850,00	0,00	140 070,02
Opération de l'exercice	97 713,19	113 325,11	10 315,12	5 676,12	108 028,31	119 001,23
Résultat de l'exercice		15 611,92	4 639,00			10 972,92
Totaux	97 713,19	242 545,13	10 315,12	16 526,12	108 028,31	259 071,25
Résultat à la clôture de l'exercice		144 831,94		6 211,00		151 042,94
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	97 713,19	242 545,13	10 315,12	16 526,12	108 028,31	259 071,25
Résultats définitifs		144 831,94		6 211,00		151 042,94

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser
 4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50
 Présents : 42
 Représentés : 1
 Votants : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-24 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		48 795,74	13 829,55		13 829,55	48 795,74

Opération de l'exercice	5 830,10	41 228,01	13 829,55	14 557,85	19 659,65	55 785,86
Résultat de l'exercice		35 397,91		728,30		36 126,21
Totaux	5 830,10	90 023,75	27 659,10	14 557,85	33 489,20	104 581,60
Résultat à la clôture de l'exercice		84 193,65	13 101,25			71 092,40

Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	5 830,10	90 023,75	27 659,10	14 557,85	33 489,20	104 581,60
Résultats définitifs		84 193,65	13 101,25			71 092,40

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Représentés : 1

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-25 : BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		127 583,65		20 354,11	0,00	147 937,76
Opération de l'exercice	667 650,75	635 491,68	31 676,69	46 050,83	699 327,44	681 542,51
Résultat de l'exercice	32 159,07			14 374,14	17 784,93	
Totaux	667 650,75	763 075,33	31 676,69	66 404,94	699 327,44	829 480,27
Résultat à la clôture de l'exercice		95 424,58		34 728,25		130 152,83
Restes à réaliser			76 933,79	65 414,50	76 933,79	65 414,50
Solde des restes à réaliser			11 519,29		11 519,29	
Totaux cumulés	667 650,75	763 075,33	108 610,48	131 819,44	776 261,23	894 894,77
Résultats définitifs		95 424,58		23 208,96		118 633,54

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Représentés : 1

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0
 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-26 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		0,00	122 366,70		122 366,70	0,00
Opération de l'exercice	128 823,24	330 155,38	166 355,82	210 245,56	295 179,06	540 400,94
Résultat de l'exercice		201 332,14		43 889,74		245 221,88
Totaux	128 823,24	330 155,38	288 722,52	210 245,56	417 545,76	540 400,94
Résultat à la clôture de l'exercice		201 332,14	78 476,96			122 855,18
Restes à réaliser			86 241,00	216 614,00	86 241,00	216 614,00
Solde des restes à réaliser				130 373,00		130 373,00
Totaux cumulés	128 823,24	330 155,38	374 963,52	426 859,56	503 786,76	757 014,94
Résultats définitifs		201 332,14		51 896,04		253 228,18

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50
 Présents : 42
 Représentés : 1
 Votants : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-27 : BUDGET ANNEXE VILLAGE LA RIVIERA LIMOUSINE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		20 058,82	3 866,12		3 866,12	20 058,82
Opération de l'exercice	73 831,10	205 934,76	161 662,59	31 662,60	235 493,69	237 597,36
Résultat de l'exercice		132 103,66	129 999,99			2 103,67
Totaux	73 831,10	225 993,58	165 528,71	31 662,60	239 359,81	257 656,18
Résultat à la clôture de l'exercice		152 162,48	133 866,11			18 296,37

Restes à réaliser			11 154,67	0,00	11 154,67	0,00
Solde des restes à réaliser			11 154,67		11 154,67	
Totaux cumulés	73 831,10	225 993,58	176 683,38	31 662,60	250 514,48	257 656,18
Résultats définitifs		152 162,48	145 020,78			7 141,70

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Représentés : 1

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-28 : BUDGET ANNEXE ZA LES ESCURES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		0,00	49 550,54		49 550,54	0,00
Opération de l'exercice	49 962,54	49 962,54	49 756,54	49 550,54	99 719,08	99 513,08
Résultat de l'exercice			206,00		206,00	
Totaux	49 962,54	49 962,54	99 307,08	49 550,54	149 269,62	99 513,08
Résultat à la clôture de l'exercice			49 756,54		49 756,54	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	49 962,54	49 962,54	99 307,08	49 550,54	149 269,62	99 513,08
Résultats définitifs		0,00	49 756,54		49 756,54	

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Représentés : 1

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-29 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les

décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	257 444,69	0,00	257 444,69	0,00
Opération de l'exercice	753 084,75	753 084,75	810 683,32	761 578,46	1 563 768,07	1 514 663,21
Résultat de l'exercice			49 104,86		49 104,86	
Totaux	753 084,75	753 084,75	1 068 128,01	761 578,46	1 821 212,76	1 514 663,21
Résultat à la clôture de l'exercice			306 549,55		306 549,55	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	753 084,75	753 084,75	1 068 128,01	761 578,46	1 821 212,76	1 514 663,21
Résultats définitifs		0,00	306 549,55		306 549,55	

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 42

Représentés : 1

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-30 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) 28 044,24

Résultat d'investissement antérieur reporté 0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice 0,00

Solde d'exécution cumulé (001) 0,00

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement 0,00

Recettes d'investissement

Solde 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé 0,00

Rappel du soldes des restes à réaliser 0,00

Besoin de financement total 0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice -14 895,13

Résultat antérieur 28 044,24

Total à affecter **13 149,11**

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation)	13 149,11
Total	13 149,11

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-31 : BUDGET ANNEXE SPANC – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	129 220,02
Résultat d'investissement antérieur reporté	10 850,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice	-4 639,00
Solde d'exécution cumulé (001)	6 211,00

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé	6 211,00
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	15 611,92
Résultat antérieur	129 220,02
Total à affecter	144 831,94

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation)	144 831,94
Total	144 831,94

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-32 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	48 795,74
Résultat d'investissement antérieur reporté	-13 829,55

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice	728,30
Solde d'exécution cumulé (001)	-13 101,25

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé	-13 101,25
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	13 101,25

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	35 397,91
Résultat antérieur	48 795,74
Total à affecter	84 193,65

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	13 101,25
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation)	71 092,40
Total	84 193,65

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-33 : BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	127 583,65
Résultat d'investissement antérieur reporté	20 354,11

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice	14 374,14
Solde d'exécution cumulé (001)	34 728,25

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement	76 933,79
Recettes d'investissement	65 414,50
Solde	-11 519,29

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé	34 728,25
Rappel du soldes des restes à réaliser	-11 519,29
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-32 159,07
Résultat antérieur	127 583,65
Total à affecter	95 424,58

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement

(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation)	95 424,58

Total	95 424,58
--------------	------------------

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-34 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	-122 366,70

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice	43 889,74
Solde d'exécution cumulé (001)	-78 476,96

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement	86 241,00
Recettes d'investissement	216 614,00

Solde	130 373,00
--------------	-------------------

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé	-78 476,96
Rappel du soldes des restes à réaliser	130 373,00

Besoin de financement total	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	201 332,14
Résultat antérieur	0,00

Total à affecter	201 332,14
-------------------------	-------------------

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement
(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)

2- Affectation complémentaire en "Réserves"

(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)

3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022
(Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation)

201 332,14

Total **201 332,14**

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-35 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) 20 058,82
Résultat d'investissement antérieur reporté -3 866,12

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice -129 999,99
Solde d'exécution cumulé (001) -133 866,11

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement 11 154,67
Recettes d'investissement

Solde **-11 154,67**

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé -133 866,11
Rappel du soldes des restes à réaliser -11 154,67

Besoin de financement total **145 020,78**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 132 103,66
Résultat antérieur 20 058,82

Total à affecter **152 162,48**

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement
(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)

145 020,78

2- Affectation complémentaire en "Réserves"
(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)

3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022
(Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation)

7 141,70

Total 152 162,48

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-36 : BUDGET ANNEXE ZA LES ESCURES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) 0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté -49 550,54

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice -206,00
Solde d'exécution cumulé (001) -49 756,54

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement
Recettes d'investissement

Solde 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé -49 756,54
Rappel du soldes des restes à réaliser 0,00

Besoin de financement total 49 756,54

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 0,00
Résultat antérieur 0,00

Total à affecter 0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement
(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)

2- Affectation complémentaire en "Réserves"
(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)

3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022
(Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation) 0,00

Total 0,00

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-37 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) 0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté -257 444,69

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice -49 104,86
Solde d'exécution cumulé (001) -306 549,55

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement
Recettes d'investissement

Solde 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé -306 549,55
Rappel du soldes des restes à réaliser 0,00

Besoin de financement total 306 549,55

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 0,00
Résultat antérieur 0,00

Total à affecter 0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement
(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)

2- Affectation complémentaire en "Réserves"
(Crédit du compte 1068 sur BP 2022)

3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022
(Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation) 0,00

Total 0,00

Nombre de conseillers

En exercice : 50
 Présents : 43
 Représentés : 2
 Votants : 45
 Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-38 : BUDGET PRINCIPAL- COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **APPROUVE en conséquence le compte de gestion 2021 du budget principal.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50 - Présents : 43 - Représentés : 2 - Votants : 45 - Pour : 45 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-39 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Alain SIMONET ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et sur avis favorable de la commission Finances réunie le 10 février 2022.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		789 567,17	682 896,43		682 896,43	789 567,17
Opération de l'exercice	5 953 702,82	6 299 975,26	2 039 459,56	2 019 891,01	7 993 162,38	8 319 866,27
Résultat de l'exercice		346 272,44	19 568,55			326 703,89
Totaux	5 953 702,82	7 089 542,43	2 722 355,99	2 019 891,01	8 676 058,81	9 109 433,44
Résultat à la clôture de l'exercice		1 135 839,61	702 464,98			433 374,63
Restes à réaliser			1 397 127,45	1 309 005,30	1 397 127,45	1 309 005,30
Solde des restes à réaliser			88 122,15		88 122,15	
Totaux cumulés	5 953 702,82	7 089 542,43	4 119 483,44	3 328 896,31	10 073 186,26	10 418 438,74
Résultats définitifs		1 135 839,61	790 587,13			345 252,48

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 50
 Présents : 42
 Représentés : 1
 Votants : 43
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-40 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
 Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021
 et du Compte de Gestion du Receveur.
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
 Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	789 567,17
Résultat d'investissement antérieur reporté	-682 896,43

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.21

Solde d'exécution de l'exercice	-19 568,55
Solde d'exécution cumulé (001)	-702 464,98

Restes à réaliser au 31.12.21

Dépenses d'investissement	1 397 127,45
Recettes d'investissement	1 309 005,30
Solde	-88 122,15

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.21

Rappel du solde d'exécution cumulé	-702 464,98
Rappel du soldes des restes à réaliser	-88 122,15
Besoin de financement total	790 587,13

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	346 272,44
Résultat antérieur	789 567,17
Total à affecter	1 135 839,61

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	790 587,13
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2022)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (Ligne 002 du BP 2022) (si négatif pas d'affectation)	345 252,48
Total	1 135 839,61

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 43
Représentés : 2
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-41 : GEMAPI – DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LES MISSIONS DE SUIVI ET DE GESTION DES COURS D'EAU 2022 (POSTE DE TECHNICIEN RIVIÈRE)

Pour les missions de suivi et de gestion des cours d'eau, l'Agence de l'Eau Adour Garonne offre la possibilité de bénéficier d'un taux d'aide financière de 50% pour les dépenses liées au poste de Technicien Rivières, dans la mesure où la collectivité s'engage à réaliser les différentes missions affectées à ce poste et détaillées ci-dessous :

- Le suivi de l'état des cours d'eau :
 - Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrains, cartographie, propositions d'intervention à la Communauté de Communes
 - Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, instabilités de berges, plantations récentes, lieux fréquentés par le public...
 - Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un événement particulier : crue, destruction d'ouvrages, pollution accidentelle...
- L'accompagnement des travaux annuels d'entretien :
 - Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires
 - Passation des marchés : réalisation des Dossiers de Consultation des Entreprises, suivi de la consultation et de l'attribution des marchés, surveillance et appui technique pour la réalisation des travaux, relation avec les entreprises, réception des travaux...
- Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information :
 - Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières.
 - Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'agence.
 - Contacts avec les partenaires (élus de la Communauté, propriétaires riverains, administrations, usagers, personnels de l'Agence...).
 - Elaboration et diffusion de rapport d'activité.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces missions s'élève pour l'année 2022 à 51 981,00€. Le coût rapporté à la journée est de 315,04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les missions du Technicien Rivières telles qu'elles ont été présentées,**
- **DE SOLLICITER l'attribution d'une aide de l'Agence de l'eau concernant le financement des missions de suivi et de gestion des cours d'eau assurées par le Technicien Rivières à hauteur de 50 %, soit 25 990,50 €.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 42
Représentés : 2
Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-42 : RANDONNÉE PDIPR : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA CORREZE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2022

M. le président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de qualité pour la mise en place de son réseau intercommunal de circuits de randonnée. Elle gère ainsi l'entretien de la végétation et du balisage de 30 sentiers de randonnée.

Pour asseoir cette image de qualité au niveau départemental, la Communauté de Communes a sollicité le Conseil Départemental pour inscrire les circuits intercommunaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Corrèze (PDIPR).

Le classement au PDIPR offre également la possibilité de bénéficier d'une aide de 30 % sur le coût HT des travaux d'entretien et de balisage dans la limite de deux passages par an pour l'entretien et un passage tous les deux ans pour le balisage.

En conséquence, pour la réalisation des opérations ci-après définies :

- **Travaux d'entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire pour l'année 2022 :**

Le coût des travaux est de 25 666,79 € HT et le plan de financement de l'opération est le suivant :

Désignation des travaux	Prestataire	Quantité (en km)	Prix unitaire (€)	Montant des travaux HT	Subvention du Conseil Départemental		Autofinancement	
					Taux	Montant	Taux	Montant
Entretien de la végétation	Bureau des accompagnateurs de la montagne limousine	69,728	130,00 €	9 064,64 €	30%	2 719,39 €	70%	6 345,25 €
	FORET	38,005	150,00 €	5 700,75 €	30%	1 710,23 €	70%	3 990,53 €
	ARCADOUR	31,06	190,00 €	5 901,40 €	30%	1 770,42 €	70%	4 130,98 €
Entretien balisage	Travaux réalisés en régie par la collectivité	190,97		5 000,00 €	18€/km	3 437,46 €	70%	3 500,00 €
TOTAL				25 666,79 €		9 637,50 €		17 966,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet tel qu'il a été présenté,
- **D'APPROUVER** la réalisation des travaux d'entretien et de balisage des itinéraires,
- **D'ARRÊTER** son plan de financement,
- **DE SOLLICITER** l'attribution de l'aide départementale pour un montant de 7 500€ (Montant plafond).

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 42
Représentés : 2
Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-43 : CONVENTION DE GESTION AVEC LA MUTUALITÉ FRANÇAISE LIMOUSINE POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIDI CORRÉZIEN

M. le président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale des services aux familles 2019 – 2022 signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, l'orientation prioritaire n°1 visait à « Permettre aux familles et aux jeunes de trouver sur le territoire les réponses adaptées à leurs besoins ».

La première fiche-action de la CTG avait pour objectif de prendre une décision sur l'avenir du Relais Assistants Maternels (RAM) et positionner un service comme premier interlocuteur pour :

- informer les parents sur les différents modes de garde petite enfance existants sur le territoire.
- coordonner la veille sur les besoins en matière d'accueil de la petite enfance.
- organiser la veille sur le renouvellement des assistantes maternelles de 60 ans et plus.
- concourir à la professionnalisation des assistants maternels (journée de sensibilisation RAM, MAM, Handicap ...)

Sur proposition de la Commission Enfance-Jeunesse, il a été décidé d'externaliser ce service pour d'une part expérimenter son fonctionnement et d'autre part recourir à des professionnels de l'enfance.

Ainsi, la Mutualité Française Limousine, par ailleurs délégataire jusqu'en 2024 de la gestion des trois crèches de la communauté de communes, propose un partenariat global en faveur de la Petite Enfance en favorisant le développement d'un Relais Petite Enfance (anciennement appelé Relais Assistants Maternels), sur un équivalent temps plein de 50 %.

Le Relais Petite Enfance (RPE) n'est ni un organisme employeur d'Assistants Maternels, ni une structure d'accueil pour les enfants.

Il a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des enfants à domicile. Lieu d'information, de rencontre et d'échange, il assure différentes missions et services auprès des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Les missions des RPE sont définies pour répondre aux enjeux suivants :

- Amélioration de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel
- Accompagnement des familles et mise en relation entre parents et assistants maternels
- Promotion de l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel

La finalité du RPE est de mettre en place une offre globale comportant une double entrée :

- ▶ Du côté des familles, il s'agit de :
 - mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif
 - faciliter la mise en relation avec les assistants maternels
 - les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

- ▶ Du côté des professionnels, il s'agit de :
 - Les informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel
 - Proposer des temps d'échange et organiser des ateliers d'éveil afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants
 - Les assister dans leur démarche d'inscription et de déclaration sur le site monenfant.fr
 - renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et lutter contre la sous activité subie
 - accompagner le parcours de formation des professionnels sans omettre de participer à la professionnalisation du secteur de la garde d'enfants à domicile en invitant les RPE à ouvrir l'ensemble de leurs services à ces professionnels.

Pour le fonctionnement de ce service, la Communauté de communes Midi Corrézien allouera une subvention d'exploitation forfaitaire annuelle à la Mutualité Française Limousine, déduction faite du « Bonus Territoire » versé directement par la Caisse d'Allocations Familiales à la Mutualité Française Limousine.

La convention, jointe en annexe, précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du RPE, les engagements de chaque partie dans ce partenariat ainsi que les budgets prévisionnels pour les années 2022, 2023 et 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER la mise en service d'un Relais Petite Enfance (RPE) sur le territoire Midi Corrézien,**
- **D'APPROUVER les termes de la convention de gestion 2022-2024, annexée à la présente délibération, avec la Mutualité Française Limousine, pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) Midi Corrézien**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 42
Représentés : 2
Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-44 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DSP AVEC LA MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE POUR 6 PLACES SUPPLEMENTAIRES DANS LES EAJE

M. le président rappelle que le 17 décembre 2018, la Communauté de communes Midi Corrézien a conclu, pour une durée de six ans, un contrat de concession portant sur l'exploitation et la gestion des structures multi-accueil Petite Enfance situées à Beaulieu sur Dordogne, Lanteuil et Meyssac.

Ledit contrat, signé avec la Mutualité Française Limousine, a pris effet le 1^{er} janvier 2019 et devrait arriver à terme le 31 décembre 2024.

Le nombre de places prévues dans le contrat de concession initial est au nombre de 66 (22 par site).

Cependant, au vu de la baisse du nombre d'assistants maternels, des refus réguliers d'admission lors des commissions et devant la demande croissante, en accord avec la Mutualité Française Limousine, la Communauté de communes Midi Corrézien a souhaité, conformément à l'article 1.12 « Révision du contrat » et à l'article 3.5 « Réexamen des conditions financières du contrat », par délibération n°2021-93 en séance du 21 septembre 2021, une augmentation de 6 places sur le territoire Midi Corrézien (2 supplémentaires par site).

Considérant que cette évolution des conditions économiques et techniques constitue une modification substantielle de l'économie générale du contrat nécessitant la passation d'un avenant au contrat, le projet d'avenant n°1 joint en annexe vise à modifier certaines dispositions techniques et financières du contrat initial pour tenir compte de ces évolutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public signée avec la Mutualité Française Limousine ci-annexé,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant**

Nombre de conseillers : En exercice : 50 - Présents : 42 - Représentés : 2 - Votants : 44 - Pour : 44 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-45 : RH - ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA CORREZE

M. le président rappelle que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984¹ modifiée.

Or, par courrier en date du 19 novembre 2021, l'AIST 19 qui assurait ce service pour le compte de la communauté de communes a dénoncé la convention qui nous liait dans le cadre de la surveillance médicale préventive des agents.

L'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984¹ modifiée indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble du personnel communautaire et ce à compter du 1^{er} janvier 2022 afin qu'il n'y ait pas d'interruption concernant la surveillance médicale préventive des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'ADHÉRER au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19**
- **D'APPROUVER les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive**
- **D'AUTORISER le Président à signer la convention ci-jointe avec le CDG 19 conclue à compter du 1er janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents**
- **D'INSCRIRE chaque année aux budgets les crédits correspondants**

¹ À compter du 1^{er} mars 2022 l'article 108-2 de la loi n°84-53 sera abrogé et remplacé par les articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique

¹ À compter du 1^{er} mars 2022 l'article 26-1 de la loi n°84-53 sera abrogé et remplacé par l'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 42
Représentés : 2
Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2022-46 : RH - CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

(Contrat de droit privé)

M. le président explique que le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État qui peut varier de 30 à 80 % selon le public.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La somme restant à la charge de la Communauté de Communes sera donc réduite.

Afin d'assurer les repas et le service des enfants sur la pause méridienne ainsi que l'entretien ménager des différents locaux utilisés par l'ALSH de Meyssac (ALSH, écoles, cantines), il est proposé de recourir à ce dispositif pour le recrutement d'un agent technique et d'animation.

Cet agent assurera les fonctions suivantes :

- ✚ Assurer le bon déroulement du temps de restauration en respectant les règles d'hygiène et de sécurité :
 - Récupération des repas à l'EHPAD,
 - Contrôles des températures,
 - Préparation de la salle de restauration,
 - Participer au service,
 - Nettoyage de la vaisselle,
 - Entretien et désinfection des locaux
- ✚ Assurer l'entretien ménager et la désinfection des locaux de l'accueil de loisirs en respectant les règles d'hygiène et de sécurité :
 - Ensemble des bâtiments utilisés par l'ALSH
- ✚ Renfort auprès de l'équipe d'animation :
 - Accueil des enfants accueillis à l'ALSH et des parents,
 - Participer et renforcer l'équipe d'animation sur la mise en œuvre d'activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet pédagogique de la structure,
 - Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation.

Le contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la demande d'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE CRÉER un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :**
 - ✓ **Contenu du poste : agent technique et d'animation**
 - ✓ **Durée hebdomadaire de travail : 20 heures par semaine**
 - ✓ **Rémunération : SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail,**
- **Affectation : Telle que définie ci-dessus**
- **DE PRÉCISER que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la demande d'aide.**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget annexe Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 42
Représentés : 2
Votants : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19 heures 40.



ANNEXES

ANNEXE N°1 : annexe à la délibération n°2022-43 Projet de la convention RPE CC

ANNEXE N°2 : annexe à la délibération n°2022-44 Projet Avenant n°1 Contrat DSP crèches

ANNEXE N°3 : annexe à la délibération n°2022-45 Projet convention Médecine préventive